

| Informations de base                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>2011/2079(INI)</b><br>INI - Procédure d'initiative                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Procédure terminée |
| Négociations de l'accord d'association UE-Moldavie. Recommandations au Conseil, à la Commission et au SEAE<br><br><b>Subject</b><br><br>6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales<br>6.40.02 Relations avec l'Europe centrale et orientale<br>6.40.15 Politique européenne de voisinage<br><br><b>Zone géographique</b><br><br>Moldavie |                    |

| Acteurs principaux    |                                        |  |                                |
|-----------------------|----------------------------------------|--|--------------------------------|
| Parlement européen    | <b>Commission au fond</b>              |  | <b>Rapporteur(e)</b>           |
|                       | <div>AFET</div> Affaires étrangères    |  | WATSON Sir Graham (ALDE)       |
|                       | <b>Commission pour avis</b>            |  | <b>Rapporteur(e) pour avis</b> |
|                       | <div>INTA</div> Commerce international |  | MARTIN David (S&D)             |
| Commission européenne | <b>DG de la Commission</b>             |  | <b>Commissaire</b>             |
|                       | Instruments de politique étrangère     |  | ASHTON Catherine               |

| Evénements clés |                                                    |                                                                                       |        |
|-----------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Date            | Evénement                                          | Référence                                                                             | Résumé |
| 09/06/2011      | Annonce en plénière de la saisine de la commission |                                                                                       |        |
| 13/07/2011      | Vote en commission                                 |                                                                                       | Résumé |
| 25/07/2011      | Dépôt du rapport de la commission                  | A7-0289/2011                                                                          |        |
| 15/09/2011      | Décision du Parlement                              | T7-0385/2011                                                                          | Résumé |
| 15/09/2011      | Résultat du vote au parlement                      |  |        |
| 15/09/2011      | Fin de la procédure au Parlement                   |                                                                                       |        |

| Informations techniques   |                               |
|---------------------------|-------------------------------|
| Référence de la procédure | 2011/2079(INI)                |
| Type de procédure         | INI - Procédure d'initiative  |
| Base juridique            | Règlement du Parlement EP 117 |
| Autre base juridique      | Règlement du Parlement EP 165 |
| État de la procédure      | Procédure terminée            |
| Dossier de la commission  | AFET/7/05918                  |

| Portail de documentation                                  |                              |                              |            |                        |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------|------------------------|
| Parlement Européen                                        |                              |                              |            |                        |
| Type de document                                          | Commission                   | Référence                    | Date       | Résumé                 |
| Projet de rapport de la commission                        |                              | <a href="#">PE464.964</a>    | 30/05/2011 |                        |
| Amendements déposés en commission                         |                              | <a href="#">PE467.176</a>    | 21/06/2011 |                        |
| Avis de la commission                                     | <div>INTA</div>              | <a href="#">PE464.940</a>    | 12/07/2011 |                        |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique           |                              | <a href="#">A7-0289/2011</a> | 25/07/2011 |                        |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique                 |                              | <a href="#">T7-0385/2011</a> | 15/09/2011 | <a href="#">Résumé</a> |
| Commission Européenne                                     |                              |                              |            |                        |
| Type de document                                          | Référence                    |                              | Date       | Résumé                 |
| Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière | <a href="#">SP(2011)8668</a> |                              | 30/01/2012 |                        |

## Négociations de l'accord d'association UE-Moldavie. Recommandations au Conseil, à la Commission et au SEAE

2011/2079(INI) - 15/09/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution contenant des recommandations adressées au Conseil, à la Commission et au SEAE sur la négociation de l'accord d'association entre l'UE et la Moldavie.

Le Parlement rappelle que dans le cadre de la politique de voisinage européenne, le partenariat oriental a créé un environnement politique propice à l'approfondissement des relations, à l'accélération de l'association politique et à la progression de l'intégration économique entre l'UE et Moldavie et a **préparé ce pays à son rapprochement avec l'Union européenne**. Il souligne en outre que les négociations menées avec la Moldavie au sujet de l'accord d'association se déroulent à un rythme régulier même si les négociations sur une zone de libre-échange n'ont pas encore été engagées. C'est pourquoi, il appelle au renforcement des négociations et adresse au Conseil, à la Commission et au SEAE les principales recommandations suivantes :

- **Valeurs fondamentales et réformes structurelles** : le Parlement estime que toute négociation entre les parties doit aller de pair avec la mise en œuvre de réformes structurelles dans ce pays et doit appliquer les principes de "plus pour plus" et de différenciation. Ces négociations doivent également se poursuivre à un rythme régulier et permettre de renforcer le dialogue avec l'ensemble des partis politiques en Moldavie.
- **Résolution du conflit transnistrien** : le Parlement insiste sur la nécessité de se servir des négociations actuelles pour favoriser la résolution du conflit transnistrien, dans le respect du principe d'intégrité territoriale de la Moldavie. Pour permettre de donner un issue favorable à ce conflit, le Parlement estime qu'il faut veiller à ce que le rôle actif de l'UE dans les pourparlers 5+2 s'assortissent des moyens nécessaires, et que **la Russie adopte des mesures plus constructives**.
- **La question des visas** : le Parlement estime qu'il faut agir pour que la Moldavie remplisse rapidement les critères de libéralisation du régime des visas (avant la conclusion de l'accord). Il demande que les citoyens moldaves soient informés du plan d'action sur la libéralisation du régime des visas afin d'assurer leur adhésion au programme de réformes.

- **Zone de libre-échange** : le Parlement demande l'ouverture de négociations relatives à une zone de libre-échange approfondie et complète avec la Moldavie avant la fin de 2011 et, demande l'évaluation de l'incidence de cette zone sur l'économie moldave, de même que ses répercussions sociales et environnementales. Il demande en outre la mise en place d'un programme de négociation ambitieux et équitable pour la zone de libre-échange, en concentrant les efforts sur **l'élimination des obstacles au commerce bilatéral et à l'investissement**. Le Parlement se réjouit à cet égard des progrès déjà accomplis par la Moldavie dans les domaines du droit des sociétés, de la protection des consommateurs, des douanes, du dialogue économique, des services financiers, de la gestion des finances publiques et de la coopération énergétique, qui sont couverts par les négociations sur l'accord d'association avec l'Union européenne.
- **Lutte contre la corruption** : le Parlement souhaite qu'une forte pression soit maintenue sur les autorités moldaves en matière de lutte contre la corruption et de réforme policière et judiciaire. Il insiste tout particulièrement sur la nécessité d'une bonne gouvernance interne.
- **Protection des droits de l'homme et des médias** : le Parlement insiste sur la nécessité de prévoir, dans le cadre de l'accord, de dispositions en matière de conditionnalité sur la protection et la promotion des droits de l'homme. Il engage également les autorités moldaves à adopter une législation anti-discrimination complète et efficace, ainsi que des textes qui assurent la liberté des médias et qui garantissent le développement de l'internet. La Plénière insiste en outre sur la nécessité d'éliminer les pratiques de mauvais traitement et de **torture au sein des forces de police**.
- **Commerce et propriété intellectuelle** : le Parlement encourage les autorités moldaves à faire preuve d'un plus grand engagement à l'égard d'une gestion transparente des finances publiques et de l'amélioration de la législation relative aux marchés publics. Il insiste sur la nécessité d'un environnement commercial transparent destiné à encourager les investissements directs étrangers ainsi que sur la mise en œuvre et l'exécution de la législation en matière de propriété intellectuelle (eu égard au niveau actuel élevé de piraterie et de contrefaçon).
- **Environnement** : le Parlement appelle la Moldavie à tenir compte, dans le cadre du futur accord, des normes les plus rigoureuses en matière d'environnement, notamment au pourtour du Danube, et demande la modernisation des grandes installations industrielles, notamment celles situées sur la rive droite du Dniester. Il convient également d'associer ce pays à la stratégie de l'UE pour la mer Noire.
- **Énergie** : le Parlement attend des réformes plus poussées dans le secteur énergétique à l'effet de renforcer la sécurité énergétique de la Moldavie, grâce à la promotion des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique ainsi que des sources d'énergie renouvelable. Il soutient pleinement les autorités moldaves dans leurs efforts visant à relier le réseau énergétique moldave au réseau électrique interconnecté de l'Europe continentale.
- **Emploi et affaires sociales** : le Parlement encourage encore les autorités moldaves à satisfaire les besoins des 34,5% de la population qui vivent dans la pauvreté absolue ou extrême. À cet effet, l'aide de l'Union à la Moldavie devrait mieux refléter cette réalité et ses programmes devraient être réorientés en conséquence. Le Parlement demande également que la création d'emplois dans ce pays s'accompagne de l'application et de la mise en œuvre de normes de l'UE dans le domaine de l'emploi et de la sécurité sur le lieu de travail.
- **Autres questions sectorielles** : le Parlement demande également : i) la réouverture de la ligne ferroviaire entre Chisinau et Tiraspol pour assurer la libre circulation des marchandises à travers le pays, ii) la démarcation de la totalité de la frontière moldavo-ukrainienne et la prolongation du mandat de la mission de l'UE d'assistance à la frontière, iii) des mesures de lutte contre la contrebande, iv) des mesures de libéralisation de la navigation aérienne.

**Aide européenne et contrôle démocratique du Parlement européen**: le Parlement demande que l'UE prévoie **une aide financière et technique suffisante en faveur de la Moldavie** pour faire en sorte que ce pays puisse tenir ses engagements découlant de l'accord d'association. Il demande enfin que l'on prévoie des critères clairs pour la mise en œuvre de l'accord ainsi que des mécanismes de contrôle, notamment l'élaboration à intervalles réguliers de rapports à transmettre au Parlement européen. Dans ce contexte, il engage l'équipe de négociation de l'UE à poursuivre la bonne coopération avec le Parlement européen, en fournissant sans cesse des informations en retour sur les progrès accomplis conformément à l'article 218, paragraphe 10, du traité FUE, qui dispose que le Parlement doit être informé de manière complète et sans retard à tous les stades de la procédure.